



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du
Conseil de la Ville de
Prévost

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE PRÉVOST

ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE

Procès-verbal de l'assemblée de consultation publique du conseil municipal de la Ville de Prévost, tenue à la salle du conseil municipal, sise au 2870, boulevard du Curé-Labelle, à Prévost, le 6 septembre 2011 à 18 h 30.

PRÉSENTS : Monsieur Germain Richer, maire
Monsieur Gaétan Bordeleau, conseiller
Monsieur Jean-Pierre Joubert, conseiller
Monsieur Claude Leroux, conseiller

ABSENTS : Madame Diane Berthiaume, conseillère
Madame Brigitte Paquette, conseillère
Monsieur Stéphane Parent, conseiller

ÉGALEMENT PRÉSENTS : Me Laurent Laberge, greffier
Monsieur Éric Gélinas, coordonnateur urbanisme

Tous formant quorum et siégeant sous la présidence de monsieur Germain Richer, maire, le tout en conformité avec les dispositions de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

Point 1

18122-09-11

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Joubert
Appuyé par monsieur Gaétan Bordeleau

ET IL EST RÉSOLU QUE l'ordre du jour de la présente assemblée de consultation publique soit et est adopté.

Pour : 3
Contre : 0

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ASSEMBLÉE PUBLIQUE POUR FINS DE CONSULTATION

La présente consiste à la tenue d'une assemblée publique pour fins de consultation sur le projet de règlements suivants :

➤ **Amendement au règlement de zonage n° 601, tel qu'amendé, afin d'effectuer la modification suivante :**

- a) Modifier la réglementation de la zone C-268 afin d'y autoriser les usages de la classe d'usages « P1 institutionnel », comme classe d'usages autorisée.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du
Conseil de la Ville de
Prévost

PROJET DE RÈGLEMENT 601-15

Monsieur Éric Gélinas, coordonnateur urbanisme, explique le projet de règlement 601-15, amendant le règlement de zonage n° 601, tel qu'amendé, et mentionne les conséquences de son adoption.

QUESTIONS SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT 601-15

✓ Monsieur Richard Heppel : Monsieur désire savoir si ce projet est seulement pour la nouvelle bâtisse en rénovation ou si ça inclut d'autres bâtisses.

18123-09-11

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE

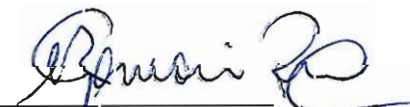
Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Joubert
Appuyé par monsieur Claude Leroux

ET IL EST RÉSOLU QUE la présente assemblée de consultation publique soit et est levée à 18 h 40.

Pour : 3
Contre : 0


ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions numéros 18122-09-11 et 18123-09-11 contenues dans ce procès-verbal.



Germain Richer
Maire

Je, soussigné, certifie que chacune des résolutions numéros 18122-09-11 et 18123-09-11, consignées au présent procès-verbal a été adoptée lors de la séance de consultation tenue le 6 septembre 2011.



Laurent Laberge, avocat
Greffier